

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 8 janvier 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. François Robidoux, conseiller no. 3
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

EST ABSENT : M. Steven Rheault, conseiller no. 1

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2018-01-01. Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-01-02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2018-01-03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 (budget et plan triennal en immobilisations) de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2018-01-04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 13 décembre dernier, les points suivants ont été abordés :

- œ La nomination des différents comités pour l'année 2018;
- œ L'adoption du règlement no. 45 de l'ancienne Ville de Daveluyville pour la construction sur pieux;
- œ L'autorisation de dépôt de la demande de subvention au Protocole local d'intervention d'urgence dans le but d'acquérir un traîneau d'urgence;
- œ Félicitations à l'entreprise Cascades pour l'implantation de bornes de recharge à Kingsey-Falls.

Politique familiale de Daveluyville

Mme Christine Gentes, conseillère, mentionne que :

- œ La mise à jour de la Politique familiale de Daveluyville avance très rapidement. Le lancement aura lieu le mardi 13 février à la salle communautaire de Daveluyville dès 17 h 30. Le lancement sera fait par le biais d'un souper-spectacle. Un coût minime sera facturé aux participants.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2018-01-05.
Proclamation des
Journées de la
persévérance
scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- œ Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- œ Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
- œ A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- œ Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- œ Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- œ La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- œ Les taxes et impôts perçus en moins;
- œ Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

RÉSOLUTION

Sur proposition du maire **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité de déclarer que la Ville de Daveluyville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018, nous nous engageons :

- ☞ à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- ☞ à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février;
- ☞ à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2018-01-06.
Liste des comptes
à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 5 au 31 décembre 2017 de la Ville de Daveluyville totalisant 222 347.10 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 5 au 31 décembre 2017.

2018-01-07.
Augmentation
salariale des élus
– Confirmation de
renoncement de
l'augmentation de
salaire prévue
selon le
règlement
no. 517

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent renoncer à l'augmentation salariale prévue par le règlement no. 517 soit un montant correspondant à l'indice de prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la renonciation verbale de chacun des élus et que la Ville prend acte;

RÉSOLUTION

Sur proposition du maire **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité de confirmer la renonciation des élus à l'augmentation salariale prévue par le règlement no. 517 pour l'année 2018.

2018-01-08.
Subvention pour
les écoles
secondaire et
primaire de
Daveluyville –
Année 2018

RÉSOLUTION

Sur proposition de **François Robidoux**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi de la subvention, pour l'année 2018, à l'école primaire Notre-Dame-de-L'Assomption et secondaire Sainte-Anne de Daveluyville, au montant de 0.66 \$ per capita, pour un montant total de 1 469.16 \$, à répartir également entre les deux écoles et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la proclamation des Journées de la persévérance scolaire, le budget 2018, le regroupement municipal, les taux de taxes pour l'année 2018, le nouveau rôle triennal, questions auxquelles le maire a répondu.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-01-09.
Nettoyage du
cours d'eau Pepin
(275 mètres) et
de la branche 5

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entrée en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paul Angelischan a formulé une demande à la Ville de Daveluyville en remplissant le formulaire de *demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

CONSIDÉRANT QUE la problématique est l'inondation des terres et le mauvais écoulement de l'eau causés par l'accumulation de branches et de sédiments;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du cours d'eau Pepin sur une longueur de 275 mètres et la branche 5 est recommandé par l'inspecteur municipal, Monsieur Éric Bergeron, à l'intérieur du formulaire d'*analyse sommaire d'une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient être réalisés entre les lots 4 441 644 et 4 441 646, sur une distance d'environ 150 mètres et sur 275 mètres sur le cours d'eau Pepin;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'abroger la résolution 2016-12-358. étant donné qu'elle est incomplète;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**abroger la résolution 2016-12-358.;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville recommande les travaux d'entretien requis du cours d'eau Pepin sur une distance de 275 mètres ainsi que sur la branche 5;
- 3- **QUE** la totalité des coûts encourus par les travaux sur le cours d'eau Pepin et la branche 5 soient assumés par les fonds généraux;
- 4- **D'**autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de décembre 2017, 10 permis ont été émis, totalisant 411 232 \$.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2018-01-10.
Programme de
soutien aux
installations
sportives et
récréatives
Phase IV

CONSIDÉRANT le programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

RÉSOLUTION

Sur proposition du maire **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville autorise la présentation du projet de réfection du gymnase de l'aréna, la construction et rénovation des chambres de joueurs et l'implantation du centre de conditionnement physique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;
- 2- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Daveluyville à payer sa

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

- 3- **QUE** la Ville de Daveluyville désigne Mme Tammy Voyer, directrice générale de la Ville de Daveluyville comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2018-01-11.
Utilisation des subventions obtenues en 2017 par la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville offre les services d'une bibliothèque municipale à ses citoyens pour le rayonnement de la culture et qu'elle gère son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'elle accorde annuellement un montant budgétaire pour son entretien, l'achat de livres, les activités et autres dépenses courantes;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles y travaillant ont demandé et reçu en 2017 des subventions au montant total de 1 720 \$, soit :

- œ 200 \$ du député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel;
- œ 220 \$ de la Société Saint-Jean-Baptiste locale;
- œ 300 \$ de la Fondation Mgr Parenteau et
- œ 1 000 \$ du Journal Le Causeur;

CONSIDÉRANT QUE certains achats seraient utiles à l'amélioration du fonctionnement de la bibliothèque et que ces achats ne peuvent pas être effectués dans les postes budgétaires du budget annuel alloué;

CONSIDÉRANT QUE des consultations et des réflexions ont été faites à ce sujet par les personnes du comité œuvrant à la bibliothèque, ainsi que les répondants des municipalités de Daveluyville et Maddington-Falls dans ce dossier;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville accepte que le montant de 1 720 \$ soit disponible à la bibliothèque municipale de Daveluyville pour payer, dans l'exercice financier 2017, les achats spéciaux suivants :

- 1- Une imprimante à reçus au coût de 435.96\$, taxes incluses;
- 2- Des supports en plastique pour un nouveau présentoir de livres au coût de 396.86 \$, taxes incluses;
- 3- Un ordinateur portable pour utilisation lors de conférences et animations présentées dans le local audiovisuel de la bibliothèque au coût de 881.40 \$, taxes incluses;
- 4- Et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

2018-01-12.
Transfert de fonds au Comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD) pour le plan de développement

CONSIDÉRANT QUE le programme de revitalisation et de développement domiciliaire est adopté pour l'ensemble du territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault à l'égard des immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme prévoit un remboursement de :

- œ Quatre mille dollars (4 000\$) versés au propriétaire occupant d'un nouveau bâtiment principal résidentiel dont la valeur foncière imposable de la nouvelle construction incluant le terrain est d'au moins cent cinquante mille dollars (150 000 \$);
- œ Trois mille dollars (3 000 \$) versés au propriétaire occupant d'un nouveau bâtiment principal résidentiel dont la valeur foncière

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

imposable de la nouvelle construction incluant le terrain est d'au moins cent mille dollars (100 000 \$) et de moins de cent cinquante mille dollars (150 000 \$);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le transfert de la Ville de Daveluyville au Comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD), un montant de 15 500 \$ pour l'année 2018 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

POLITIQUE FAMILIALE

2018-01-13.
Mise à jour de la
Politique
Municipalité Amie
des Enfants
(MAE)

CONSIDÉRANT que la politique Municipalité Amie des Enfants (MAE) de la Ville de Daveluyville est venue à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le Carrefour action municipale (CAM) nous propose de porter une attention particulière aux tout-petits dans notre politique des 3 prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Daveluyville s'est engagée avec la MRC d'Arthabaska pour faire la mise à jour de sa politique;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville fasse la mise à jour de sa politique Municipalité Amie des Enfants (MAE) pour 2018 et nommer Mme Christine Gentes, conseillère de la Ville de Daveluyville, comme personne responsable.

2018-01-14.
Amélioration de la
sécurité des
élèves des écoles

CONSIDÉRANT que la Ville de Daveluyville veut améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements scolaires à pied;

CONSIDÉRANT que le programme À pied et à vélo et ville active de Vélo Québec nous a présenté un plan de déplacement;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école primaire nous appuie dans ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville Daveluyville est prête à faire les modifications selon les recommandations du plan de déplacement;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande à la Commission Scolaire des Bois-Francs de faire les modifications selon les recommandations de À pied à vélo et ville active de Vélo Québec, dans le but de sécuriser les déplacements scolaires des élèves.

LÉGISLATION

2018-01-15.
Adoption du
règlement no. 49
fixant les taxes,
tarifications et
conditions de
perception pour
l'année 2018

ATTENDU l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, établi au budget de la Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Daveluyville a le pouvoir de prélever et de percevoir certaines taxes, cotisations, compensations ou tarifs conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

ATTENDU QUE le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Steven Rheault lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 par le conseiller Denis Bergeron;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 49 fixant les taxes et tarifications pour l'exercice 2018 soit adopté, tel que présenté.

2018-01-16.

Adoption du projet de règlement no. 50 modifiant le règlement de construction no. 240 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les fondations autorisées selon les recommandations d'un professionnel

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de construction numéro 240 le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 240 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1) ;

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle de Québec;

ATTENDU QUE dans certaines parties du territoire de la Ville de Daveluyville, les fondations autorisées au règlement de construction actuel ne sont pas adaptées au sol et mettent en danger la stabilité des bâtiments;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville souhaite autoriser des types de fondation autres que celles déjà autorisées au règlement de construction lorsque celles-ci sont inadéquates pour le type de sol d'un milieu, le tout dans le but d'obtenir la meilleure stabilité possible des bâtiments;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christine Gentes** et résolu unanimement :

QUE le projet règlement no. 50 modifiant le règlement de construction no. 240 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les fondations autorisées selon les recommandations d'un professionnel, soit adopté, tel que déposé.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

AFFAIRES NOUVELLES

2018-01-17.
Prolongation de la durée de l'emprunt temporaire pour le prêt no. 2 relatif au règlement no. 8 pour l'asphaltage du 4^E Rang Est et de la 13^E Avenue

CONSIDÉRANT la résolution 2016-06-148. qui adoptait le règlement no. 8 relatif à l'asphaltage du 4^E Rang Est et de la 13^E Avenue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger l'emprunt du règlement pour que le montant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soit appliqué sur le règlement no. 8;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière à prolonger l'emprunt temporaire no. 2 pour le règlement d'emprunt no. 8 relatif à l'asphaltage du 4^E Rang Est et de la 13^E Avenue jusqu'au 1^{er} avril 2018.

2018-01-18.
Avis de motion - Règlement de construction no. 240 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un règlement modifiant le règlement de construction no. 240 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les fondations autorisées selon les recommandations d'un professionnel, sera adopté à une séance ultérieure.

2018-01-19.
Prêt de matériel roulant et impression pour le Derby

CONSIDÉRANT la tenue de la journée du Derby samedi 17 février 2018;

CONSIDÉRANT l'ampleur de l'évènement et de son intérêt commun;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville mette à la disposition des organisateurs du Derby le 17 février 2018 :

- 1- Le prêt de matériel roulant de la voirie, opéré par un employé bénévole de la Ville de Daveluyville;
- 2- L'impression gratuite des pamphlets;
- 3- Le prêt de la salle communautaire pour la remise des prix la même journée.

2018-01-20.
Mise à jour du plan d'architecture des infrastructures sportives - Mandat aux architectes

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-245. qui mandatait la firme Lemay Côté, architectes pour procéder à l'avant-projet dans le cadre de l'appel d'offres pour les services d'ingénierie dans le cadre de la réfection de l'aréna;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-01-10. autorisant la présentation du projet de réfection du gymnase de l'aréna, la construction et rénovation des chambres de joueurs et l'implantation du centre de conditionnement physique au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, il y a nécessité de scinder le projet des architectes en deux pour présenter deux projets distincts;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de faire une mise à jour du plan des infrastructures sportives par la firme Lemay, Côté, architectes pour scinder le projet en deux, pour un montant de 2 247.76 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le déneigement au Lac-à-la-Truite, un changement de pancarte de rue au Lac-à-la-Truite, le plan de développement, les cours d'eau, les compteurs d'eau, les infrastructures de la rue de la Gare, la 7^E Avenue, le Derby, questions auxquelles le maire a répondu.

2018-01-21.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 05.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle